



## **ARRÊTÉ**

**Portant modification de l'arrêté n°HAI/80/2020/27 du 9 septembre 2020 portant habilitation de la société MALL & MARKET en vue de réaliser les analyses d'impact des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département de la Somme.**

**LA SECRETAIRE GENERALE DE LA PREFECTURE DE LA SOMME,  
CHARGÉE DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT,  
PREFETE PAR INTERIM,  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de commerce et notamment les articles L. 752-6 et R.752-6 à R.756-3 ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, modifiée, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifiée, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 novembre 2018 portant nomination de Madame Myriam GARCIA, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la procédure devant la commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;

Vu le décret n°2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commerciales et aux demandes d'autorisation commerciale ;

Vu le décret du 13 juillet 2022 portant cessation de fonction de Mme Muriel NGUYEN, Préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L. 752-23 du code de commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral n°HAI/80/2020/27 du 9 septembre 2020 accordant à la société MALL & MARKET l'habilitation à réalisation les analyses d'impact des demandes d'exploitation commerciale pour le département de la Somme ;

Vu l'instruction du ministre de l'intérieur relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales du 23 mars 2021 ;

Vu la demande de modification de l'habilitation susvisée adressée par voie télématique le 30 juin 2022 par la société MALL & MARKET, dont le siège social est situé 18 rue Troyon 75017 PARIS, représentée par Monsieur Bernard BOULLÉ en sa qualité de président, en vue de réaliser les analyses d'impact des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département de la Somme ;

Considérant la vacance du poste de préfet de la Somme ;

Considérant qu'en application de l'article 45 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, en cas de vacance momentanée du poste de préfet, l'intérim est assuré de droit par le secrétaire général de la préfecture ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la Préfecture de la Somme ;

## ARRÊTE

**Article 1er.** – L'article 3 de l'arrêté préfectoral n°HAI/80/2020/27 du 9 septembre 2020 accordant à la société MALL & MARKET l'habilitation à réalisation les analyses d'impact des demandes d'exploitation commerciale pour le département de la Somme est modifié comme suit :

« Les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation sont les suivantes :

- Madame Maud GOUSSEF ;
- Madame Mouna BEN HASSAN ;
- Madame Julia VASSELON-GAUDIN ;
- Monsieur Yacine TARIKET ;
- Monsieur Bertrand MARGUERIE. »

**Article 2.** – La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 08 AOUT 2022

La secrétaire générale chargée de l'administration de  
l'État dans le département, préfète par intérim



Myriam GARCIA